

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 FÉVRIER 2019

PRESENTS : G. PILLOUX, A.-M. BAILLEUL, G. PERRET, P. LE NORMAND, R. PERRIER, J.-L. BALLEET, S. BRUN, M.-C. BRUN, N. MONTANIER, I. MONOD, C. MONTEIL, C. PETIT, S. CALAMAND.

ABSENTS EXCUSES : C. BAZIN (pv à A.-M. BAILLEUL), C. CARRARA, P. GOJON, B. LAURENT, B. VIDALE, J.-B. BUISSON.

C. PETIT a été élue secrétaire de séance

Ouverture de la séance : 19h30

Clôture de la séance : 20h55

L'ordre du jour proposé était le suivant :

Foncier :	Délibération : vente immobilière 21 Grande Rue
Finances :	Délibérations : vote des comptes de gestion et des comptes administratifs 2018 Délibérations : affectation des résultats 2018 Délibération : fixation des tarifs de la médiathèque Victor HUGO Délibération : fixation des tarifs des spectacles de la Compagnie COMMUN ACCORD Délibération : fixation des tarifs de FESTIRHÔNE 2019 Délibération : demande de subvention pour la création d'une salle communale polyvalente
Affaires scolaires :	Délibération : renouvellement de la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'ULIS de FRANGY-MUSIEGES
Barrage de GENISSIAT :	Délibération : consultation de la commune sur le projet de Plan Particulier d'Intervention

Questions et informations diverses

Points retirés :	Délibération : vente immobilière 21 Grande Rue Délibération : demande de subvention pour la création d'une salle communale polyvalente
Points ajoutés :	Délibération : vote de subventions aux associations Délibération : demande de subvention pour les travaux de chaussée – Grande Rue

1/ Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 19 décembre 2018 à l'unanimité.

Finances

2/ Délibération 01/2019

**Budget de l'eau :
approbation du
compte de gestion
2018**

Sur le rapport de M. Gilles PILLOUX, Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.49,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2018 tenu par le Comptable public,
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et la décision modificative qui s'y rattache, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le Comptable public,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le Comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2018 sont identiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget annexe de l'eau ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget annexe de l'eau ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 dressé par le comptable public.

3/ Délibération 02/2019

**Budget principal :
approbation du
compte de gestion
2018**

Sur le rapport de M. Gilles PILLOUX, Maire,

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'instruction budgétaire et comptable M.14,

CONSIDERANT :

- Qu'il y a lieu de se prononcer sur le compte de gestion 2018 tenu par le comptable public,
- Que le Conseil Municipal s'est fait présenter le budget primitif de l'exercice 2018 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, le détail des dépenses effectuées, les bordereaux des mandats, les bordereaux des titres de recettes, le compte de gestion dressé par le comptable public,
- Qu'il a entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2018 lors de la même séance du Conseil Municipal,
- Qu'il s'est assuré que le comptable public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2017 et a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures et que les opérations sont bien justifiées,
- Que les résultats portés sur le compte administratif et le compte de gestion 2018 sont identiques,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

- **STATUE** sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2018 au 31 décembre 2018 ;
- **STATUE** sur l'exécution du budget de l'exercice 2018, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget principal ;
- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable public n'appelle pas d'observations de la part du Conseil Municipal concernant les comptes du budget principal ;
- **APPROUVE** le compte de gestion 2018 dressé par le comptable public.

4/ Délibération 03/2019

Budget de l'eau : adoption du compte administratif 2018

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Guy PERRET, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. PILLOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et la décision modificative intervenue au cours de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés		29 906,81		163 167,70		193 074,51
Opérations de l'exercice	97 965,97	162 966,04	66 911,04	99 862,39	164 877,01	262 828,43
Résultats de l'exercice		65 000,07		32 951,35		97 951,42
Restes à réaliser	0	0	134 247,00	0	134 247,00	0
RESULTATS DE CLOTURE		94 906,88		196 119,05		291 025,93

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Maire s'étant retiré,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte le compte administratif 2018.

5/ Délibération 04/2019

Budget principal : adoption du compte administratif 2018

Le Conseil municipal, sous la présidence de M. Guy PERRET, adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2018 dressé par M. PILLOUX, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives

intervenues au cours de l'exercice, lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent	Dépenses ou déficit	Recettes ou excédent
Résultats reportés				214 679,79		214 679,79
Opérations de l'exercice	2 822 956,79	3 226 743,14	1 563 977,67	1 611 270,73	4 386 934,46	4 838 013,87
Résultats de l'exercice		403 786,35		47 293,06		451 079,41
Restes à réaliser	0	0	232 666,96	0	232 666,96	0
RESULTATS DE CLOTURE		403 786,35		261 972,85		665 759,20
RESULTATS DE CLOTURE APRES INTEGRATION DE LA ZA DE L'ILE		403 786,35		356 484,45		760 270,80

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé et délibéré, le Maire s'étant retiré,

CONSTATE les identités de valeur avec les indications du compte de gestion, relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fond de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

ARRETE les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;

ADOpte le compte administratif 2018.

6/ Délibération 05/2019

**Budget de l'eau :
affectation des
résultats 2018**

Le Conseil municipal, suite au vote du compte administratif, constate les résultats 2018 suivants :

- Section de fonctionnement

Excédent 94 906,88 €

- Section d'investissement

Excédent 196 119,05 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE pour le budget primitif 2019 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 ;
- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001.

7/ Délibération 06/2019

**Budget principal :
affectation des
résultats 2018**

Le Conseil municipal, suite à l'adoption du compte administratif, constate les résultats 2018 suivants :

- **Section de fonctionnement**

Excédent 403 786,35 €

- **Section d'investissement**

Excédent 356 484,45 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré,

DECIDE pour le budget primitif 2019 :

- d'affecter l'excédent de fonctionnement à la section d'investissement au compte 1068 ;
- de reporter l'excédent d'investissement au compte 001.

8/ Délibération 07/2019

**Fixation des tarifs
de la médiathèque
Victor HUGO**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la mise en place du nouveau service municipal animant la médiathèque Victor HUGO, il y a lieu de définir les tarifs.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

• Adhésion annuelle adulte	15,00 €
• Adhésion annuelle mineur	Gratuite
• Adhésion annuelle famille : parent(s) + enfant(s) mineur(s)	15,00 €
• Pénalité journalière en cas de retard du retour d'un emprunt	0,50 €
• Détérioration ou perte d'un ouvrage	Prix d'achat à neuf

AUTORISE M. le Maire à signer tout document ayant trait à ce dossier.

9/ Délibération 08/2019

**Fixation des tarifs
des spectacles de
la Compagnie
COMMUN ACCORD**

Monsieur le Maire expose que la Maison du Haut Rhône accueillera la Compagnie COMMUN ACCORD courant avril 2019 pour plusieurs représentations du spectacle « Le P'tit Cirk ». C'est à la Commune que revient la gestion de la vente des places.

Dans cette optique, il s'agit de fixer le prix de vente des places et les modalités de réservation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs à la place suivants :

Représentations	adultes	enfants
Scolaires	accompagnateurs gratuits	4,25 euros
Publiques	9 euros	6 euros

PRECISE que les réservations dans le cadre des représentations pour les scolaires seront effectuées en contrepartie du versement de 50% du montant, le solde étant à régler dans le mois précédant la représentation.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document ayant trait à ce dossier.

10/ Délibération 09/2019

**Fixation des tarifs
de FESTIRHÔNE
2019**

Monsieur le Maire expose que l'édition 2019 de FESTIRHÔNE sera à nouveau co-organisée par les 2 communes de SEYSSEL. C'est à la Commune de SEYSSEL Haute-Savoie que revient la gestion de la vente des réservations. Dans cette optique, il s'agit de fixer les montants des tarifs et les modalités de réservation.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de fixer les tarifs suivants :

• Inscription à la course « La Snailée » du Haut-Rhône + 2 bracelets d'accès aux animations	25,00 €
• Inscription à la course « La P'tiote Color » + 1 bracelet d'accès aux animations	10,00 €
• Réservation pour 1 repas Festirhône	10 €
• Réservation des repas Festirhône pour les bénévoles	A la charge de l'organisateur

PRECISE que les inscriptions et réservations seront enregistrées en contrepartie du versement intégral du montant.

AUTORISE M. le Maire à signer tout document ayant trait à ce dossier.

11/ Délibération 10/2019

**Demande de
subvention pour les
travaux de chaussée
– Grande Rue**

M. le Maire expose que le coût des travaux de réfection de chaussée et de création de trottoirs de la Grande Rue a été estimé à 278 000,00 € HT. Cette opération est éligible au soutien financier du Département au titre du Contrat Départemental d'Avenir et de Solidarité.

Plan de financement prévisionnel en € H.T. :

DEPENSES		RECETTES		
Maîtrise d'œuvre + études	6 000,00	C.D.A.S.	50%	139 000,00
Travaux	272 000,00	Autofinancement	solde	139 000,00
TOTAL	278 000,00	TOTAL		278 000,00

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** le plan de financement proposé ;

- **DECIDE** de déposer un dossier de demande de subvention à l'attention de Monsieur le Président du Conseil départemental au titre du C.D.A.S.

12/ Délibération 13/2019

Vote de subventions aux associations

M. le Maire présente un dossier de demande de subvention de fonctionnement.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer la subvention à l'association suivante, précisant que cette dernière doit, par tout moyen de communication approprié, faire apparaître la commune de SEYSSEL en tant que financeur :

NOM DE L'ASSOCIATION	MONTANT en €
Union des Producteurs des Vins de SEYSSEL Organisation de la fête de la Saint Vincent - édition 2019	700,00
TOTAL	700,00

Affaires scolaires

13/ Délibération 11/2019

Renouvellement de la convention de participation aux frais de fonctionnement de l'ULIS de FRANGY-MUSIEGES
--

M. le Maire expose que la convention de participation financière de la commune à la scolarisation au sein de la classe ULIS (Unité Localisée pour l'Inclusion Scolaire) de FRANGY/MUSIEGES d'enfants originaires de SEYSSEL est arrivée à son terme.

Il en propose le renouvellement et fait lecture du projet de convention.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE de renouveler la convention avec la Commune de FRANGY pour la participation financière de la commune à la scolarisation au sein de la classe ULIS de FRANGY/MUSIEGES d'enfants originaires de SEYSSEL.

14/ Délibération 12/2019

Consultation de la commune sur le projet de Plan Particulier d'Intervention du barrage de GENISSIAT

M. le Maire expose que les services de la Préfecture de Haute-Savoie souhaite recueillir l'avis du Conseil municipal sur le projet de Plan Particulier d'Intervention du barrage de GENISSIAT, situé sur la commune d'INJOUX-GENISSIAT.

Ce document, élaboré par les services de l'Etat, précise en cas d'événement majeur sur un grand barrage les modalités d'alerte et d'information de la population, la répartition des rôles entre l'exploitant du barrage et les autorités et la mise en œuvre des moyens de secours et d'évacuation éventuelle des populations.

Une présentation du dossier est faite à l'assemblée.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré à l'unanimité,

- **EMET UN AVIS FAVORABLE** au dossier soumis à consultation de la commune de SEYSSEL.

10/ Questions et informations diverses :

G. PILLOUX :

- Lecture des décisions du Maire prises depuis le dernier conseil municipal. L'ensemble des lots relatifs aux travaux de construction d'un nouveau garage affecté aux services techniques rue de Montauban ont été attribués.
- Arrivée de 2 kinésithérapeutes à SEYSSEL courant avril 2019. Ils seront installés dans l'ancien local de Monsieur SOUVIGNET, route d'AIX-LES-BAINS.
- Un cabinet de relaxation-massage va ouvrir ses portes au printemps dans le local communal au 21 Grande Rue.

P. LE NORMAND :

- Le 23/03/2019 : carnaval de SEYSSEL co-organisé avec le Conseil Municipal des Enfants.
- Du 12 au 15/07/2019 : nos amis belges membres du jumelage seront à SEYSSEL.

M.-C. BRUN :

- Le 12/05/2019 : réunion des classes en 9.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance prend fin à 20h55.